

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 292/6e L rendant exécutoires les délibérations n°5 292/6e L et 294/6e L du 1er juin 1966 de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S. en matière domaniale .

n° 292/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date de publication
1 juin 1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 910 du 8 juin 1966, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Livio Carli la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2900 mètres carrés, à Djibouti, lotissement de l'Abattoir, lot n° 4, au prix de 50 francs le mètre carré.